FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROCES-VERBAL

DIRECTION NATIONALE DU CONTROLE DE GESTION

COMMISSION FEDERALE DE CONTROLE DES CLUBS

Réunion du 03 novembre 2026

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs de la D.N.C.G..
Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé.

AMIENS SC (Ligue 3), US GRANVILLAISE (National 1), FC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS (Ligue 3), DINAN LEHON FC (National 1), RC ROUBAIX WERVICQ FEMININE (Seconde Ligue), SM CAEN (Ligue 3), US SAINT MALO (National 1), LA SAINT COLOMBAN LOCMINE (National 1), FLEURY 91 FC (Ligue 3), AJA FEMININES (Seconde Ligue) et SC TOULON (National 1).

DECISION : Accepte le budget en l'état.

AS AVION FUTSAL (D1 Futsal).

DECISION : Sursis à statuer.